Justeph
Société par actions simplifiée
au capital de 2 005 464 euros
Siège social : 9 Rue Robert du Mont, Torigni-sur-Vire, 50160 TORIGNY LES VILLES
418 958 542 RCS COUTANCES

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2024

Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce

QUATRIEME RÉSOLUTION

Les mandats de SEC HEMBERT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Christian SEVESTRE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Daniel MARTIN

